

## Le Plan Canicule

Afin de prévenir les effets d'une éventuelle canicule, la Commune d'Asnières-sur-Oise élabore chaque année un « plan canicule ».



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en place un registre des personnes vulnérables à contacter en cas de fortes chaleurs, pour leur venir en aide si elles le souhaitent.

Si vous êtes une personne handicapée ou une personne âgée et si vous désirez bénéficier de cette assistance, complétez ce bulletin et adressez-le au CCAS.

Document(s)

[Bulletin d'inscription au plan canicule](#)

[rappel des bons gestes](#)

[Canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes.](#)

Contact

Pour toute information, le Centre Communal d'Action Sociale se tient à votre disposition au 01 30 35 58 96.